Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260331-DELIB2026_34-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 15
DE VOTANTS : 15
L'an deux mille vingt-six le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Monsieur Daniel GURIEC.
Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Thomas BRON a été désigné secrétaire de séance.

DELIB2026-34
OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – APPEL A PARTICIPATION DES FINANCEURS 2026.

Madame Le Maire informe les conseillers que l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement.

Cette participation, distincte de celle relevant des impayés d'eau et d'énergie, sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement à hauteur de 0,10 € par habitant (sur la base du recensement en vigueur au 1er janvier 2026) soit 102,30 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la participation.

Fait et délibéré à Bangor
Le 31 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)